ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 010790 – MDE 13/014/01Action complémentaire sur l'AU 298/01 (MDE 13/046/01 du 27 novembre 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idéesni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

" DISPARITION " / CRAINTES D'EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE

IRAN **Siamak Pourzand (h), intellectuel et responsable du *Majmue-ye Farhangi-ye Honari-ye Tehran* (Centre culturel de Téhéran)**

Londres, le 12 décembre 2001

Il semble que Siamak Pourzand ait été arrêté le 24 novembre après avoir quitté le domicile de sa sœur, situé dans le centre de Téhéran. À la connaissance d'Amnesty International, les autorités n'ont pas reconnu que cet homme se trouvait entre leurs mains.

Le 7 décembre, sa sœur, Mahin Pourzand, se serait vu ordonner de lui apporter des vêtements de rechange rue Ostad Motahhari, dans les locaux du Comité pour la propagation de la vertu et la prohibition du vice. Lorsqu'elle a demandé où se trouvait son frère et ce qui lui était reproché, il lui aurait été répondu que cela ne la regardait pas. Cette organisation est chargée de veiller au respect des bonnes mœurs en matière d'habillement, de consommation d'alcool et de relations entre hommes et femmes.

Le 10 décembre, une chaîne de télévision iranienne dont le siège se trouve aux États-Unis a diffusé une interview réalisée avec une des filles de Siamak Pourzand, Banafshéd Zand. Un étudiant aurait ensuite appelé la chaîne et aurait affirmé avoir vu cet homme la semaine précédente dans la prison d'Eshratabad, dans le nord de Téhéran. Il aurait également indiqué que celui-ci était *" propre "* et en bonne santé. Amnesty International a écrit le jour même au responsable du pouvoir judiciaire afin de lui demander des éclaircissements au sujet du sort de Siamak Pourzand.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en français ou dans votre propre langue) **:**

– exhortez le responsable du pouvoir judiciaire et le ministre du Renseignement à révéler le lieu et la date de l'arrestation de Siamak Pourzand, ainsi qu'à rendre publics son lieu de détention et les faits qui lui sont reprochés ;

– dites-vous préoccupé par le fait que cet homme semble avoir été interpellé uniquement pour avoir exprimé pacifiquement ses convictions, et est donc apparemment un prisonnier d'opinion ;

– demandez instamment aux autorités de libérer Siamak Pourzand immédiatement et sans condition ou de l'inculper d'une infraction reconnue comme telle au niveau international ;

– rappelez aux autorités que l'Iran est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), et qu'elles sont par conséquent tenues de respecter cet instrument, dont l'article 19 dispose : *" Toute personne a droit à la liberté d'expression ; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. "*

APPELS À :

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :
His Excellency Ayatollah Sayed Ali Khamenei
c/o The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran
Télégrammes : Ayatollah Khamenei, Tehran, Iran
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Excellence,

Président de la République islamique d'Iran :
His Excellency Hojjatoleslam val Moslemin Sayed Mohammad Khatami
The Presidency, Palestine Avenue
Azerbaijan Intersection
Tehran, République islamique d'Iran
Télégrammes : President Khatami, Tehran, Iran
Courriers électroniques : khatami@president.ir
Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président de la République,

Responsable du pouvoir judiciaire :
His Excellency Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahrudi
Ministry of Justice, Park-e Shahr
Tehran, République islamique d'Iran
Télégrammes : Head of Judiciary, Tehran, Iran
Fax : + 98 21 879 6671 (Précisez : *" care of Director of International Affairs, Judiciary ".* Ce numéro peut se révéler

Ministre du Renseignement :
His Excellency Hojjatoleslam Ali Younesi
Second Negarestan Street
Pasdaran Avenue
Tehran, République islamique d'Iran
Télégrammes : Intelligence MInister, Tehran, Iran
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

difficile à obtenir ; merci de vous montrer persévérant.)
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :
His Excellency Kamal Kharrazi
Ministry of Foreign Affairs
Sheikh Abdolmajid Keshk-e Mesri Avenue
Téhéran, République islamique d'Iran
Télégrammes : Foreign Affairs Minister, Tehran, Iran
Fax : + 98 21 390 1999 (précisez : *" Care of the Human Rights Department, Foreign Ministry ".* Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir ; merci de vous montrer persévérant.)
Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Ministre,

Commission de l'article 90 (Commission parlementaire créée en vertu de l'article 90 de la Constitution) :
Mohsen Mirdamadi Najafabadi
Komisyon-e Asl-e Navad
Majles-e Shura-ye Eslami
Imam Khomeini Avenue
Tehran, République islamique d'Iran
Télégrammes : Majles, Tehran, Iran
Télex : 21 42 32 ICAI IR
Fax : + 98 21 646 1746 (Ce numéro peut se révéler difficile à obtenir ; merci de vous montrer persévérant.)

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.*APRÈS LE 23 JANVIER 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.**

.La version originale a été publiée par Amnesty International,Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documentsVous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org